

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.iust.fgov.be/eli/arrete/2020/05/08/2020041313/iustel>

Dossier numéro : 2020-05-08/13

Titre

8 MAI 2020. - Arrêté du Gouvernement wallon portant des mesures d'urgence en matière de reprise de la formation à la conduite et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 mars 2020 portant sur des mesures d'urgence en matière de formation à la conduite

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 14-01-2021 inclus.

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 18-05-2020 page : 35949

Entrée en vigueur : 11-05-2020

Table des matières

Texte

[Abrogé] <ARW 2020-12-18/25, art. 7, 003; En vigueur : 01-12-2020>